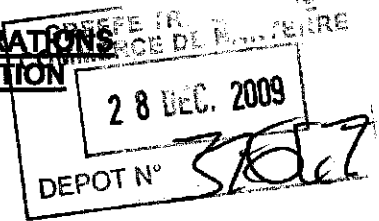


**COHERIS**  
**Société Anonyme au capital de 2 245 230 euros**  
**Siège social 22, quai Gallieni - 92150 SURESNES**  
**399 467 927 RCS NANTERRE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



L'an deux mille neuf,

Le vingt deux octobre,  
A dix-sept heures,

Les administrateurs de la société COHERIS se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents

- Fabrice ROUX
- Claude LECLERCQ.

Monsieur Arnaud CREPUT, absent, a donné pouvoir à Claude LECLERCQ pour le représenter. Monsieur Hervé MARCHYLLIE, absent, a donné pouvoir à Monsieur Fabrice ROUX, pour le représenter.

Juan Manuel MIRANDA, délégué du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqué, est présent. Frédéric POIRIER, délégué du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqué est absent et a donné pouvoir à Monsieur Olivier MINARD pour le représenter.

Didier LECHEVALIER, représentant la société EREC ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent. Léon LEWKOWICZ, représentant la société MAZARS, Commissaires aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent.

Jean-François MENAGER, exerçant les fonctions de Directeur Financier, est invité au présent Conseil d'Administration afin de présenter et commenter le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2009.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Fabrice ROUX préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Sophie DOMERGUE, juriste de la société, assiste au Conseil et remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- Arrêté du chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009,
- Information concernant la réalisation des cessions des branches d'activité suivantes
  - o Global Services Paris
  - o Global Services Coheris Rhône Alpes
  - o Support nomade
  
- Information et consultation concernant le protocole de fusion par Transmission Universelle du Patrimoine entre les sociétés
  - o Coheris S.A,
  - o Coheris Rhône Alpes,
  - o Coheris FDV,
  - o Coheris Harry,
- Information concernant le projet de LMBO,
- Information concernant le projet de cession de la société Coheris Infocat,
- Questions diverses.

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

### 2. ARRETE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2009

Le Président présente et commente les ventes du troisième trimestre 2009 qui font apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 6,78 millions d'Euros, à comparer au chiffre d'affaires de 8,04 millions d'Euros pour la même période de l'année 2008.

#### Concernant le pôle CRM .

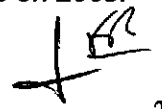
Le chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 concernant les ventes de licences est en baisse par rapport au chiffre d'affaires de l'année précédente et atteint 943.858 Euros contre 1.524.244 Euros en 2008.

En effet, le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2008 avait été particulièrement satisfaisant avec une commande importante négociée avec la MGEN.

En outre, une importante commande concernant la société CGI, qui devait être signée au 3<sup>ème</sup> trimestre, a été repoussée au 4<sup>ème</sup> trimestre.

En revanche, la comparaison des chiffres d'affaire réalisé sur les 9 premiers mois de l'année fait apparaître une stabilité par rapport à l'année 2008 le chiffre d'affaire réalisé sur les 9 premiers mois de l'année 2009 s'établit à 4,34 Millions d'Euros contre 4,36 Millions d'Euros en 2008, ce qui est une bonne performance dans le contexte de la crise économique actuelle.

Le chiffre d'affaires lié aux prestations associées à la vente de licences a également baissé de 10% passant de 2,983 millions d'Euros en 2008 contre 2,681 millions d'Euros en 2009.



Au total le chiffre d'affaire réalisé par le pôle CRM s'établit à 6,78 Millions d'Euros en 2009 contre 7,33 Millions d'Euros au troisième trimestre de l'année 2008.

#### **Concernant l'activité Global Services .**

Le chiffre d'affaires est en nette diminution, de 20 % par rapport aux résultats réalisés au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2008. Cette baisse s'explique par un contexte difficile et une gestion non satisfaisante de Marc Stanciu. La démotivation des collaborateurs affectés à cette activité, en raison des projets de cession, participe également à la baisse du chiffre d'affaires.

#### **Concernant le pôle BI :**

Le chiffre d'affaire consolidé du pôle BI est stable et fait apparaître un chiffre d'affaires de 3,94 Millions d'Euros au troisième trimestre 2009 contre 3,95 Millions d'Euros à la même époque de l'année 2008.

#### **En conclusion :**

Le chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 sur l'ensemble des activités du groupe COHERIS est, inférieur à celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2008, qui était exceptionnel.

Cependant, le chiffre d'affaire global comparé sur les neuf premiers mois de l'année 2009 est stable par rapport à l'année 2008 ce qui est un bon résultat eu égard au contexte de crise.

En outre, le groupe COHERIS possède de forts atouts et le 4<sup>ème</sup> trimestre devrait être meilleur car d'importants projets, en cours de négociation, devraient aboutir avant la fin de l'année 2009.

### **3. INFORMATION CONCERNANT LA REALISATION DES CESSIONS DES BRANCHES D'ACTIVITES . GLOBAL SERVICES PARIS, GLOBAL SERVICES RHONE ALPES, SUPPORT NOMADE**

Conformément aux L.O.I signées et à ce qui était annoncé lors de la précédente réunion, le Président informe le Conseil de la réalisation des cessions suivantes

- cession de l'activité régie de la branche « Global Services » de l'entité ESP 1 à la société SIKIA avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009
- cession des activités « support nomade » de la société COHERIS FDV à la société DS Line dirigée par Monsieur Bernard Demars avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009
- cession de l'activité « Global Services » de la société Coheris Rhône Alpes avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Par ailleurs, le Président indique que des négociations sont en cours concernant la partie forfait de l'activité « Global Services » de l'entité ESP 1 qui comprend une quinzaine de collaborateurs. Le Conseil autorise le Président à poursuivre l'opération de cession envisagée.



#### **4. INFORMATION CONCERNANT LA TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE ENTRE DES SOCIETES COHERIS FDV, COHERIS HARRY ET COHERIS RHONE ALPES A LA SOCIETE COHERIS S.A**

Le président expose aux membres du conseil qu'il est envisagé de dissoudre les sociétés suivantes du fait de la détention par la société COHERIS S.A de la totalité des actions composant leur capital

COHERIS HARRY, société anonyme au capital de 300.000 Euros dont le siège social est sis au 22 quai Gallieni- 92150 Suresnes immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 325 528 545,

COHERIS FDV, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 Euros dont le siège social est sis Immeuble Les Trois Fontaines – 95000 Cergy, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 398 249 151,

- COHERIS Rhône Alpes, société par actions simplifiée au capital de 180.000 Euros dont le siège social est sis au 28 avenue du Général de Gaulle – 69110 Sainte Foy Les Lyon, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 410 448 112.

Cette dissolution interviendrait sans liquidation des sociétés et entraînerait, par application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil, transmission universelle du patrimoine des sociétés précitées à la société COHERIS S.A. L'opération serait placée sous le régime fiscal de faveur des fusions.

Le président rappelle que les créanciers de la société dissoute disposeront d'un droit d'opposition dans un délai de 30 jours à compter de la publication de la déclaration de dissolution. En l'absence d'opposition des créanciers dans ce délai de 30 jours, la transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes serait réalisée à l'issue de ce délai.

Après discussion, le conseil approuve le projet de dissolution des sociétés COHERIS FDV, COHERIS Rhône Alpes et COHERIS HARRY, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à la société COHERIS S.A, et donne tous pouvoirs au Président à l'effet de souscrire la déclaration qui devra être déposée au greffe du tribunal de commerce, accomplir toutes formalités et signer tous actes nécessaires à l'opération.


#### **5. INFORMATION CONCERNANT LE PROJET DE LMBO**

Plusieurs investisseurs (cinq au total) sont intéressés par l'opération et les négociations se poursuivent à ce sujet afin d'obtenir le meilleur financement possible.

#### **6. INFORMATION CONCERNANT LE PROJET DE CESSIION DE LA SOCIETE INFOCAT**

Les pourparlers avec Monsieur Stephen Waters se poursuivent. Le prix de cession est fixé à la valeur des fonds propres de la société. L'opération devrait être finalisée d'ici quelques jours, au mois de novembre 2009.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Président à l'effet d'accomplir toutes formalités et signer tous actes nécessaires à la finalisation de l'opération.



## **7. QUESTIONS DIVERSES**

Le Président informe les administrateurs que Monsieur Marc Stanciu ne possédant plus aucune action de la société COHERIS S.A depuis plus de trois mois et n'ayant pas régularisé sa situation à ce jour, il est réputé démissionnaire d'office conformément à l'article 14 des statuts de la société COHERIS S.A.

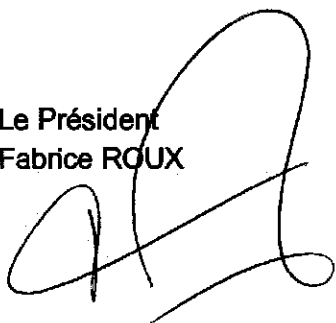
En conséquence, ses mandats d'administrateur, de Directeur Général Délégué et de Vice-Président prennent fin à cette date.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités et signer tous actes liés à la modification du nombre d'administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président  
Fabrice ROUX



L'Administrateur  
Claude LECLERCQ

